

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 13 Janvier 2026

Délibération 2026-03 bis
annule et remplace pour erreur matérielle

Suite à l'absence du quorum lors de l'assemblée du jeudi 08 Janvier 2026, les délégués des Communautés de Communes adhérant au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical le mardi 13 Janvier deux mille vingt-six à huit heures trente à la salle des associations de Saint Arnoult des Bois, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Monsieur HAY, vice-Président

Date de la convocation : 09/01/2026

Secrétaire de Séance : Monsieur HAY Jean-Claude

Membres en exercice : 88

Membres ayant pris part au vote : 7

Etaient présents (voix délibérative) :

Mesdames et Messieurs HAY, RIOLET, SERRE, FUKS, MENAGER, DE LACHEISSERIE, PELOUIN.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs PIMENTA, LE NOC, POTTIER, CHARDON, DEGLOS, ZAMPAGLIONE, TEILLEUX, SUBLEMONTIER, COUTEL, BOULLAI, MOREAU.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs MARAIS, POLVE, LABONNE, JULIEN, POINTEAU, RENARD, GARNIER, GUILLEMET, BIGEAULT, FILLETTE, CLAY, LE DORLOT, HALLOUIN, HUBERT, VINCENT, LE QUERE, CHALON, BUFFETRILLE, MENANT, CHAUVEAU, DOMMEE, DESVAUX, PLESSIS, LEBALCH, TESSIER, DUBOIS, ANDRE, GERARD, JEROME, ALLAIN, MICHEL, BERTRAND, MOLLOT, MAIGNE, JOVIGNOT, TREMIER, GUERIN, LOYER, PARIS, CHEVREAU, PANIER, BARTHET, LAVIRON, BRUNEL, ROULLEAU, HUET, LE BLOAS, LEDEZ, BOURGEOIS, DUCROCQ, LEROY, BESNARD, LUNEAU, BICHON, PESCHEUR, DONCK, LABADIE, MARTIN, BOUQUET, AUBRY, BAUDRY, RENONCET, GODEAU, GENTY, VERRET, CHARREAU, LEDROIT, BIGEAULT, VIGNERON, de la RAUDIERE..

Autorisation au Président d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Le Président expose que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget (...), l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Conformément à cet article, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 soit **377 300,19 €** pour l'acquisition de colonnes d'apport volontaire pour la collecte du verre, les acomptes des travaux du nouveau siège social du SIRTOM, les acomptes du bureau d'études concernant les travaux de la déchèterie de Saint Eliph, les frais annexes liés aux projets en cours ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 soit un montant de **377 300, 19 €**
- dit que les crédits concernés sont ventilés de la manière suivante :

Article	Dépenses concernées	Crédits autorisés avant le vote du budget
2188	Colonne d'apport volontaires Matériels divers	60 000 €
21568	Matériel Incendie local Courville	5 000 €
2158	Travaux déchèteries	10 000 €
2313	Acompte travaux local Courville Etudes St Eliph	60 000 €
2031	Etudes	10 000 €
	TOTAL	145 000 €

PRÉFECTURE
D'EURE-ET-LOIR
21 JAN. 2026

BUREAU COURRIER
28190 COURVILLE SUR EURE

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Bertrand de LACHEISSERIE

Rendu exécutoire par le Président,
Compte tenu de la réception en préfecture Le 21 JAN 2026
Et de la publication Du 27 JAN 2026
Le Président, Bertrand de LACHEISSERIE